

Récapitulatif Résidence Charlemagne - Assemblées Générales

Bien concerné

Appartement FB02 - 143 quotités / 10.000 soit 1.43 %

Fonds de Roulement

- Budget annuel voté pour la copropriété : 210.000 EUR
- Quote-part du lot : 3.496,70 EUR
- Appels : 0/4 restant à appeler
- Mode d'appel : trimestriel anticipatif à partir de janvier 2025

Fonds de Réserve

- Fonds de réserve Phase 2 voté à : 15.000 EUR
- Solde total déjà constitué au 11/04/2025 : 16.255,36 EUR (fonds complètement provisionné)
- Quote-part pour le lot : 1.072,48 EUR
- Solde du lot : 1.007,73 EUR
- Aucun appel supplémentaire prévu à ce jour

Travaux Votés

- Travaux de mise en conformité incendie votés le 14/11/2024
- Devis validé avec la société CEPPI pour un total de 147.815,41 EUR
- Travaux financés intégralement par les fonds de réserve

Travaux à l'étude

- Audit énergétique prévu (budget 4.000 EUR)
- Objectif : hiérarchiser les investissements futurs (isolation, énergie, etc.)
- Rapport présenté à la prochaine AG

Informations Complémentaires

- Aucun arriéré à ce jour (hors frais mutation : 186,95 EUR)
- Pas de procédure judiciaire
- Dernier PEB partiel : n° 20210618003704
- Prochaine AG prévue le 1er octobre 2025 (ou recommencée 4 novembre)
- Syndic : ADK SYNDIC - Liège

Estimation des charges mensuelles

Récapitulatif Résidence Charlemagne - Assemblées Générales

- Charges mensuelles estimées : 380.76 EUR/mois

Ce montant correspond à la part mensuelle votée par l'AG 2024.

Il comprend :

- Fonds de roulement (charges courantes) : 291.39 EUR/mois

- Fonds de réserve (travaux futurs) : 89.37 EUR/mois

Le fonds de roulement couvre les frais généraux de l'immeuble (nettoyage, entretien, chauffage, électricité, etc.).

Le fonds de réserve constitue une épargne pour les travaux futurs (ex. sécurité incendie, toiture, etc.).

À la date du 11/04/2025, le lot dispose déjà de 1007.73 EUR dans le fonds de réserve.